

C2

## Mettre en œuvre les techniques permettant de réduire l'érosion des sols



Pollution d'origine agricole

Type d'action :  
Investissements et travaux

Priorité 1



### Objectifs visés

1. Réduire les teneurs en micropolluants dans les eaux, sédiments et poissons, au regard des risques pour l'homme et l'environnement
2. Limiter le phosphore dans les eaux du lac
4. Améliorer et maintenir la qualité écomorphologique, physico-chimique et biologique des rivières

**Maîtres d'ouvrage**   Agriculteurs et responsables fonciers

### Enjeux



La sensibilité d'un sol à l'érosion dépend de ses caractéristiques intrinsèques, telles que la texture, la structure ou encore la teneur en matière organique, auxquels s'ajoutent des facteurs du milieu comme la pluviosité, la topographie, la végétation. L'érosion des sols peut avoir des conséquences fortes sur le transfert de polluants vers les eaux superficielles : matières en suspension, éléments nutritifs (phosphore) ou produits phytosanitaires.

La maîtrise des apports fertilisants et de produits phytosanitaires ne suffit pas à écarter tout risque de dégradation de la ressource. Il importe de mettre en œuvre des programmes d'action et des techniques adaptées sur les sites prioritaires.

### Diagnostic

D'après les données de l'IFEN pour la France et de l'OFEV pour la Suisse, plusieurs secteurs du bassin lémanique sont fortement concernés par les risques d'érosion, avec une conséquence forte sur les risques d'apports en polluants vers les eaux superficielles.

### Leviers

-  • Ordonnance sur les paiements directs : mise en place par l'exploitant d'un plan de lutte pluriannuel contre l'érosion en accord avec le canton.
- Exigence PER depuis 2008: bandes enherbées d'une largeur minimale de 6 m, le long des cours d'eau et des plans d'eau.
- Guide de l'OFEV 2008 sur les méthodes respectueuses du sol
-  • Conditionnalité des aides PAC :
  - bandes enherbées 5 m le long des cours d'eau
  - prise en compte des particularités topographiques
  - maintien des prairies permanentes
- PDRH (MAET, PVE, ...)
- Zones soumises aux contraintes environnementales (LEMA, 2006)
- Outils fonciers (PLU)

### Descriptif de l'action

1. Développer des techniques adaptées telles que : la couverture des sols en hiver, les bandes enherbées et zones tampons, les techniques culturales simplifiées, les plantations de haies, le labour perpendiculaire à la pente quand cela est possible, l'enherbement des cultures pérennes.
2. Développer des systèmes herbagers.
3. Réaménagement foncier (replanter des haies, bassin de décantation, ...).

### Rôle de la CIPEL

Connaître les zones sensibles à l'érosion et les zones à enjeu.

Veille et collecte de données. Information, sensibilisation via des partenariats avec les organismes existants.

### Indicateurs de suivi

% de la SAU menacée d'érosion.  
% de cultures pérennes avec mesures de lutte contre l'érosion (enherbement, paillage, ...).